

**Quelles réformes pour l'espace pénal européen ? DE
KERCHOVE, Gilles et Anne WEYEMBERGH (dir.). Bruxelles,
Éditions de l'Université de Bruxelles, 2003, 172 p.**

Philippe Chrestia

Volume 35, Number 2, juin 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/009061ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/009061ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

IQHEI

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Chrestia, P. (2004). **Quelles réformes pour l'espace pénal européen ?** DE KERCHOVE, Gilles et Anne WEYEMBERGH (dir.). Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2003, 172 p. *Études internationales*, 35(2), 414–415. <https://doi.org/10.7202/009061ar>

Pour ces derniers, il importe de le souligner, les racines des conflits armés en Afrique sont d'ordre structurel et non culturel. Aussi longtemps que l'économie africaine s'appuiera essentiellement sur l'exportation de produits miniers et agricoles sous l'égide d'entreprises multinationales, le continent sera marqué par des guerres civiles.

Les auteurs ne se limitent pas à constater, ils proposent. En effet, pour favoriser le maintien d'une stabilité économique et politique indispensable à un véritable développement, il importe de briser le cercle vicieux dans lequel l'Afrique se trouve. Il s'agit d'une situation qui entrave la venue d'investissements domestiques et extérieurs à cause de l'instabilité. L'instabilité politique engendre l'instabilité économique. Pour briser ce cercle vicieux ils n'hésitent pas à proposer la mise en place d'un système international d'intervention auquel adhérerait l'ensemble des pays africains ou du moins un grand nombre d'entre eux. Ainsi l'intervention militaire d'une telle force en vue de favoriser la sauvegarde de la démocratie ne représenterait pas une violation de la souveraineté des pays concernés. L'intervention se justifierait dans les cas où un gouvernement légitimement élu se verrait menacé par des éléments associés aux intérêts des économies enclavées. Ici, le génocide rwandais sert aux auteurs pour montrer la pertinence d'un tel système d'intervention.

Si cet ouvrage paraît modeste par son nombre de pages, son contenu, par ailleurs, s'avère suffisamment dense pour offrir matière à réflexion autant aux élites africaines

qu'à ceux qui œuvrent au sein d'organismes internationaux ou de différents corps diplomatiques. Oui, il y a de l'espoir pour que l'Afrique s'engage dans un nouveau départ.

André JOYAL

Département d'économie
Université du Québec à Trois-Rivières

2. NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Quelles réformes pour l'espace pénal européen ?

DE KERCHOVE, Gilles et Anne WEYEMBERGH (dir.). Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2003, 172 p.

Cet ouvrage représente les actes d'un séminaire d'études sur « Les enjeux de la Convention sur l'avenir de l'Union européenne et l'espace pénal européen », organisé le 4 novembre 2002 par la section juridique de l'Institut d'études européennes de l'Université Libre de Bruxelles en collaboration avec le ministère belge de la Justice. L'idée d'un espace judiciaire européen remonte aux années 70, sous l'impulsion du président de la République française d'alors, Valéry Giscard d'Estaing, et ce n'est que trente ans plus tard que cette question prend véritablement corps. Neuf interventions sont consacrées à ce thème. Les deux premières permettent d'entrer dans le cœur du débat et de le replacer à la fois dans son contexte, mais aussi dans ses perspectives. Puis, un rapport de G. de Kerchove tente de dresser les améliorations à apporter au titre VI du traité sur l'Union européenne. Dans cette perspective, l'auteur évoque les améliorations permettant d'accroître l'efficacité et la légitimité de l'action de l'Union européenne tout en tenant compte des faiblesses institutionnelles et de la complexité de cette question. Dans ses « réflexions critiques » sur les instruments

et les procédures de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, Henry Labayle rappelle fort justement l'absence de cohérence du système et le défaut de vision politique. Deux autres contributions tentent ensuite de dire ce que l'on peut attendre de cette convention ainsi que les défis auxquels elle est confrontée. Sont ensuite abordées les questions de droit matériel ainsi que la question de l'avènement d'un traité unique pour la mise en place de l'espace de liberté, de sécurité et de justice. L'ouvrage comporte enfin, en annexe, des rapports de la Convention sur le thème.

Cet ouvrage regroupe des réflexions fort différentes et contrastées. Il fait aussi le point des réformes qu'il convient de mener pour réaliser cet espace pénal européen qui, pour le moment n'existe pas encore. Il intervient à un moment où les attentes des citoyens dans ce domaine sont très grandes. Les analyses sont toujours justes et la rigueur des développements s'allie harmonieusement avec l'originalité des propositions et l'audace des commentaires. Le mérite de cet ouvrage est aussi d'avoir osé traiter cette question, qui constitue l'un des défis majeurs de la construction européenne. Enfin, il a le mérite de réunir des hommes d'horizon et de pensée variés, des juristes théoriciens, des praticiens, des fonctionnaires. Les différentes contributions tentent de trouver des solutions originales et de satisfaire des intérêts en présence encore largement contradictoires. Ce panel assez large arrive assez habilement à montrer tous les contours et les enjeux de cette question qui remet en cause la souveraineté des États, souveraineté à laquelle ils sont encore considérablement attachés.

Philippe CHRESTIA

Université de Corse, France

Les leçons de la terreur. Pour comprendre les racines du terrorisme.

CARR, Caleb. Paris, Presses de la Cité, 2003, 267 p.

Caleb Carr, bien connu dans le monde anglo-saxon pour ses textes politiques, reconnu pour ses collaborations dans le New York Times et Foreign Affairs, a sorti un essai intitulé *Les leçons de la terreur*. Pour comprendre les racines du terrorisme. Cet ouvrage laisse envisager la mise en évidence de pistes interprétatives, chez les Nord-américains, des événements du 11 septembre 2001. Le lecteur s'attend alors à découvrir chez ce spécialiste de l'histoire de la guerre des éléments éclairants pour répondre à la question implicite, exposée dans le prologue, c'est-à-dire « Comment avons-nous pu en arriver là ? ». Pourtant, à sa lecture, l'auteur fuit rapidement le sujet. En remontant aux origines de la guerre, depuis les Romains en passant par les hordes moyenâgeuses, l'auteur nous entraîne loin de ce qu'on pouvait attendre. En essayant de trouver dans l'histoire l'essence universelle des conflits armés, il ne parvient pas à situer le terrorisme dans une continuité clairement discernable. À notre grand désagrément, cet essai ne nous livre pas les clés de compréhension escomptées. On ne trouve finalement qu'un recueil de conflits militaires, plus ou moins chronologique, sans éclairage particulier sur la période contemporaine. Quand l'auteur en vient à évoquer la « guerre » à mener contre le terrorisme, il ne fait pas appel à la confirmation de conflits dissymétriques entre acteurs inégaux. Seul semble importer que les États-Unis sont les porteurs des « valeurs occidentales », et ces derniers en tant que principale mais surtout en tant que « seule véritable puissance militaire de la planète » se doivent de conduire la lutte contre ses